

Département de la
Charente-Maritime

VILLE de ROYAN

OBJET :

Subvention aux Sapeurs
Pompiers

60.086

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Vendredi 9 Septembre
1960

Le neuf Septembre mil neuf cent soixante , à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire , au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Eubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 5 Septembre 1960.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue, Lanussé, Guillaud, Biscaye, Mouchot, Lamouche, Fontenille, Massé, Etcheber, Feix, Berland, Narteau, Gachet, Guy Monant, Bouchet, Bétous.

Représentés : M. Fougot par M. Lanussé
Bujard par M. Bouchet

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les Sapeurs Pompiers du Centre de Secours de Royan ont disputé l'éliminatoire Départemental du parcours du Sapeur Pompier à Jonzac et certains d'entre eux ont été qualifiés pour la finale régionale qui a eu lieu à Montluçon. Il est proposé de rembourser au Centre de Secours les frais engagés par les Sapeurs pour ce déplacement, soit 500 NF.

Le Conseil Municipal , vu l'avis de la Commission des Finances

décide

d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 NF au Centre de Secours de Royan, en remboursement des frais engagés à l'occasion des finales départementales et régionales du parcours du Sapeur Pompier. Le versement sera effectué au nom de M. HABILLE, Commandant le Centre de Secours.

La dépense sera mandatée sur le chapitre Dépenses Imprévues du Budget 1960.

APPROUVÉ
ROCHEFORT-s/-MER, le 22 SEPT 1960
Le Sous-Préfet



POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

[Signature]

[Signature]

